

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

## Gros dossier sur les travaux de la rue de Renauvoid



*La rue de Renauvoid, et son futur chantier, a été au centre des débats avec notamment l'avant-projet et les demandes de subventions.*

**C'est un gros dossier qui a ouvert la séance du conseil municipal puisqu'il était question des futurs travaux de la rue de Renauvoid.**

Gilles Dubois, le maire, a rappelé les grandes lignes de ce chantier de la rue de Renauvoid avec une sécurisation pour les usagers et les piétons. Mais également le désir de la commune d'y réduire la vitesse. Dans un premier temps, les élus ont donné un avis favorable sur l'avant-projet définitif présenté par le bureau Acere, donnant ainsi aval au maire d'effectuer les demandes de subventions.

Cependant quelques conseillers ont regretté le manque de piste cyclable sur cette voie, le maire insistant sur le fait que tout n'est pas figé actuellement.

Demandes de subventions. - Des demandes de subventions vont être faites : à l'agence de l'eau Rhin-Danube dans le cadre de la gestion intégrée des eaux pluviales ; auprès de l'État dans le cadre du PETR ; des produits des amendes de police auprès du Département ; à la région Grand Est et auprès du Conseil départemental des Vosges.

Aménagement Voie Bleue. - Les élus ont donné leur accord au maire pour des projets de création ou de valorisation d'itinéraires cyclables, d'études ou de services aux cyclistes mis en place par le Département.

Schéma d'accueil forêt dans la première couronne, avant-projet. - Afin de mener à bien ce projet, porté par la ville d'Épinal, 21 communes dont Sanchey intègrent ce schéma d'accueil du public en

forêt et participeront financièrement à cette opération. En ce qui concerne la cité sanchéenne, le coût à régler sera de 586 €, somme basée à parts égales sur la population et la superficie de la forêt communale.

État d'assiette de l'ONF. - L'adjoint aux forêts, Jacques Lemarquis, a présenté l'état d'assiette réalisé par l'ONF pour l'année 2023, qui s'établit ainsi : parcelle 4 : 82,5 m<sup>3</sup> ; parcelle 8 : 239,20 m<sup>3</sup> ; parcelle 9 : 16 m<sup>3</sup> et parcelle 10a : 80 m<sup>3</sup>. Et aux dires de l'adjoint, cela ne devrait pas faire de gros affouages en 2023. Rappelons également que les inscriptions pour les affouages 2022 sont prises au secrétariat de mairie jusqu'au 15 novembre dernier délai.

Admission en non-valeur. - Le conseil a entériné l'admission en non-valeur de la somme de 57,36 € datant des années 2018 et 2020.

### • **Réduction de l'éclairage sur la commune**

Pour lutter contre les dépenses en énergie, le conseil a décidé désormais que la commune ne serait plus éclairée de 22 h à 6 h, alors qu'auparavant le noir se faisait de 23 h à 5 h.